

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(13\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 25 février 1873](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 25 février 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[25 février 1873](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destinationNancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin annonce à Tisserant qu'il a reçu sa lettre à Guise et qu'il repart le lendemain à Versailles. Il l'informe qu'il avertit Cresson de son intention de se trouver à Paris du samedi au lundi suivants. Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin répond à plusieurs questions de Tisserant sur les brevets pour l'émaillage de la fonte et l'usage fait par Boucher et Cie de l'application des émaux opaques par voie sèche, qu'il a le premier mis en œuvre. Godin précise que son brevet de 1852 avait pour objet la vitrification incolore de la fonte pour prévenir sa rouille et que son brevet de 1862 permet l'émaillage polychrome de la fonte pour donner aux appareils un caractère luxueux. Godin indique à Tisserant que les appareils présentés à la cour feront voir les résultats obtenus par les différents procédés.

NotesLes brevets auxquels Godin fait référence dans sa lettre sont : le certificat d'addition n° 12793 déposé le 27 décembre 1852 pour un procédé de décoration de meubles et autres objets, en fonte de fer, par l'application d'émaux, de cristaux, et procédés employés dans la décoration de la faïence et de la porcelaine (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB12793(1), <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le

3 janvier 2023) ; le brevet d'invention de 15 ans n° 52945 déposé le 10 février 1862 pour un procédé de décoration de la fonte de fer imitant les marbres, bois, pierres fines, etc., et ses applications industrielles et commerciales (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB52945, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 3 janvier 2023). SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Versailles \(Yvelines\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation6 p. (104r, 105v, 106r, 107v, 108r, 109v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Veillez me écrire vos intentions
et me prévenir à Versailles au je serai
demain si ce rendez-vous est définitif
afin que je puisse y faire venir
M. Grebel.

Veillez agréer, cher Monsieur,
l'assurance de mes meilleurs
sentiments.

Podensac

Guise 25 février 73

Monsieur Cissacant,

Notre lettre du 22 courant me parvint
à Guise - que je quitterai demain pour
retourner à Versailles.

J'écris à M. Creton votre intention de
venir à Paris samedi, Dimanche et lundi
prochain afin qu'il puisse vous faire
ses réflexions dans le cas où quelque empê-
chement aurait lieu de son côté.

Quant aux différents points touchés
dans votre lettre, j'y réponds sommairement.
1^o La différence du brevet de 1858 à celui de
1866 est rendue sensible par la différence de
produit qui en résultent. Le premier n'est
qu'un vernis incolore appliqué sur la fonte,
le 2^o comprend l'application des émaux
opacques en toute couleur.
2^o Il n'y a pas de dosage d'émail,
il n'y a qu'une application nouvelle
d'un procédé connu à un émail différent
avec indication de la règle nécessaire à
cette application; possibilité suffisante
de l'émail.

3^e Je ne vois pas quelle preuve je pourrais faire au sujet des fautes et des appareils à redresser, autre que la production de mes brevets.

4^e M. Cresson ne voit pas le moindre utilité avant les débats. Quant aux dessins ils existent dans mes brevets.

5^e Les auteurs cités servent produits ainsi que les brevets.

6^e Baucher employé le versis de 1819, il en a le droit puisque le brevet est dans le domaine public; mais il employé aussi, ~~les mêmes~~ ^{les mêmes} ~~colons~~ par le même moyen, c'est-à-dire par la voie sèche (qui n'avait jamais été employé avant moi de cette façon).

Il est bien naturel que puisque j'ai

invention & application du vernis avant d'appliquer
le même procédé aux émaux colorés, il faut
pouvoir appliquer les émaux colorés sur le vernis
même, ce que j'ai fait moi-même; mais
il n'est pas moins vrai qu'il faut pour cela
appliquer les émaux opaques par voie sèche
et au degré de fusibilité convenable pour
fondre sur la fonte rougie en touchant dessus.

On n'eût jamais imaginé la fonte de
cette façon avant moi, la prétention de M.
Baucher ne peut donc empêcher qu'il se soit
emparé de l'application nouvelle que j'ai
faite des émaux opaques et de mon
procédé de poudrage par voie sèche,

et au'il n'obtienne ainsi des
fontes incalées en toutes cou-
leurs qui constituent des pro-
duits nouveaux qui on n'avait
jamais faits avant mon brevet de 1862.

Par mon brevet de 1858 j'ai
parvenu à recouvrir la fonte d'une
vitrification incolore préservant la fonte
de la rouille.

Par mon brevet de 1869 j'ai
parvenu à faire de la fonte un objet
de luxe pouvant entrer dans toutes les
parties de l'ameublement des maisons.

Les différences des brevets sont
surtout sensibles par la différence des